

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-107-1905 fixant la date de l'entrée en fonctions de M. Jore, juge-président d'Appel.

n° 24-107-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 septembre 1905

Numéro JO
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro
1 octobre 1905

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904 portant réorganisation du Service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret en date du 21 avril 1905 nommant M. Jore, juge-président du Tribunal d'Appel de la Côte française des Somalis en remplacement de M. Hostein ; Attendu que ce magistrat est arrivé dans la colonie le 30 septembre courant ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Jore, juge président d'Appel entrera en fonctions à compter du jour de son débarquement. Art. 2. Il prêterait serment dans les formes prévues par l'art. 24 du décret du 4 Février 1904. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ANTONETTI.